



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE et Plan Mercredi 2021-2024

scolaire, périscolaire et extrascolaire

Correspondant : François Chevreux – directeur du service
Education Enfance et Sport - 02.41.96.96.24
f.chevreux@ville-stbarth.fr



Saint-Barthélemy
d'Anjou



Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	DEMARCHE ET METHODE D'ELABORATION DU PEDT 2021-2024	4
III.	DIAGNOSTIC	5
A.	Photographie du territoire	5
1.	Données géographiques, démographiques et socio-économiques	5
2.	Services et structures existants	5
B.	Evaluation du précédent PEDT	7
1.	Regard des familles	7
2.	Regard des enseignants	8
3.	Regard des animateurs et intervenants	8
IV.	FINALITES ET ORIENTATIONS.....	8
A.	Finalités	8
B.	Orientations.....	9
V.	ARBRE DES OBJECTIFS	10
VI.	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	13
A.	Temps scolaire et périscolaire	13
1.	Priorités	13
2.	Principes	13
3.	Organisation matérielle et temporelle.....	14
4.	Programme d'action TAP.....	14
5.	Modalités d'accès	15
B.	Accueil de loisirs « Planète Enfants »	15
1.	La place du mercredi	15
2.	Les vacances scolaires	16
VII.	EVALUATION.....	16
A.	Critères et indicateurs	17
B.	Méthode d'évaluation.....	17
VIII.	ANNEXES.....	18
A.	Glossaire	18

I. INTRODUCTION

La Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou conduit depuis de nombreuses années une politique éducative ambitieuse à destination des enfants et des jeunes et a rédigé un 1^{er} PEDT dès 2013.

Cette politique partenariale s'est déclinée au fil des années au travers des différents dispositifs d'accompagnement des politiques publiques pensant l'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (contrats bleus, ARVEJ, Contrat Educatif Local...).

L'écriture et la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire (PEDT) ne se limitent pas à une réflexion sur les rythmes scolaires et l'organisation d'activités périscolaires de qualité. Aussi importants que soient ces deux aspects dans la réflexion conduite, ils n'en constituent qu'une partie, l'enjeu étant bien de définir une politique éducative à l'échelle de la commune, pour les enfants et leurs familles.

C'est pourquoi le PEDT vise à identifier l'existant, ainsi que les enjeux éducatifs prioritaires pointés par l'ensemble des acteurs, en vue de structurer une réponse cohérente à l'échelle de la commune.

La priorité donnée à la réussite scolaire des enfants, identifiée dans la loi de refondation de l'école de la République reste pour autant centrale.

Par ailleurs, ce projet vise également à placer l'enfant au cœur de la réflexion éducative. Le monde actuel est fait de rapidité, d'instantanéité. De plus les organisations familiales et les contraintes professionnelles occasionnent souvent des besoins importants de prise en charge des enfants. Il ne fait pas sens de nier ces réalités. En outre, il n'est ni du rôle, ni de la capacité de la commune de modifier cette réalité.

Pour autant, un certain nombre de besoins physiologiques des enfants sont immuables. Les enfants ont toujours besoin de sommeil, de jeu, de découverte, d'oisiveté, de temps pour rêver ou construire son imagination.

C'est pourquoi l'ambition de ce PEDT est de penser la réponse à ces besoins des enfants, en tenant compte des réalités et contraintes familiales.

II. DEMARCHE ET METHODE D'ELABORATION DU PEDT 2021-2024

Contrairement aux versions précédentes, le travail d'élaboration du nouveau PEDT a dû tenir compte de contraintes fortes qui ont réduit sa dimension participative.

En effet, l'impossibilité de se réunir de manière satisfaisante a grandement limité les possibilités de réunion de la commission de suivi du projet.

La commission a validé l'évaluation du PEDT 2018-2021 et acté les orientations éducatives du prochain projet.

Cette commission est composée des membres suivants :

- Elus municipaux de la commission Education-Enfance,
- Représentants des enseignants (1 par école maternelle et 1 par école élémentaire),
- Représentants des parents (2 par école),
- Inspecteur de circonscription Education Nationale,
- Délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN),
- Conseiller Education Populaire Jeunesse de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),
- Conseiller Technique CAF,
- Représentant de l'OGEC
- Services municipaux

Le travail d'évaluation a pris la forme d'une enquête auprès de l'ensemble des familles, afin d'apprécier la qualité des animations proposées dans le cadre des TAP, mais aussi le niveau de satisfaction des familles quant à l'organisation des services périscolaires.

L'analyse de cette enquête, ainsi que le regard critique porté sur l'action conduite ont servi de fondement à l'évaluation partagée.

Par ailleurs, les équipes enseignantes ont été amenées à se questionner sur l'impact de l'organisation actuelle sur les apprentissages et l'organisation du travail scolaire.

Enfin, l'équipe d'animation a également porté un regard critique sur l'action conduite et ses impacts mesurés ou supposés sur la fatigue, les comportements des enfants...

A l'appui de cette évaluation, la commission a identifié les orientations éducatives prioritaires à poursuivre.

La commission municipale Education-Enfance a validé l'évaluation et les orientations du prochain PEDT.

Pour le PEDT 2021-2024, cette commission se réunira chaque année pour faire le bilan de l'année écoulée et ajuster le cas échéant les actions.

Le travail est piloté par le directeur du service Education Enfance et Sports de la commune qui organise et synthétise les échanges, produit les documents et alimente les travaux de l'expertise dégagée sur le terrain.

III. DIAGNOSTIC

A. Photographie du territoire

1. Données géographiques, démographiques et socio-économiques

La Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou se situe dans la première couronne angevine. C'est donc un territoire urbain, desservi par les services de bus de Ville. On y trouve également tous types de services.

Au recensement de 2017, la population est de 9 195 habitants, composée à 15,9% d'enfants de 0 à 14 ans, contre 19,4% dans le Maine-et-Loire.

Le vieillissement de la population observé en France est également visible sur la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Cependant, les statistiques de naissance sont de nouveau à la hausse ces dernières années et les nombreux projets immobiliers laissent envisager l'installation de familles avec enfants.

La composition des ménages est assez classique même si l'on observe une proportion relativement plus forte de familles monoparentales (10,6%, pour 7,1% dans le Maine-et-Loire).

Enfin, en termes de logement, la commune se distingue par deux données cohérentes : un taux relativement faible de propriétaires (53,7% pour 60,4% dans le Maine-et-Loire et 57,6% en France) et une forte implantation de logements sociaux (plus de 34,7% de la population, contre 16,9% à l'échelle du Département).

Ces éléments donnent à voir une composition sociologique du territoire très variée. Le terme de mixité sociale fait grandement sens.

2. Services et structures existants

La commune est dotée de l'ensemble des services que l'on peut imaginer dans une ville de taille moyenne, en périphérie d'une grande ville.

S'agissant du projet éducatif, on peut s'attarder sur les services suivants :

a) Petite enfance

La Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou gère en régie la Maison de l'Enfance qui comprend un multi-accueil (l'îlot câlin) de 18 places et un Relais Assistantes Maternelles (RAM). Le multi-accueil propose des places d'accueil régulier, avec une priorité donnée aux temps non complets d'accueil, ainsi que des places d'accueil occasionnel de type « halte-garderie ». On compte aussi une soixantaine d'assistantes maternelles en activité. Par ailleurs, les Maisons d'Assistantes Maternelles, regroupement d'assistantes maternelles en un même lieu d'exercice de leur activité sont en développement. On en compte 4 aujourd'hui, d'autres sont en projet.

La commune dispose également d'une crèche associative à participation parentale (Pigeon Vole), disposant de 18 places et de deux micro-crèches privées (10 places chacune).

Enfin, un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP Toboggan) géré par l'association APIJ est également implanté dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

Le besoin d'accueil de jeunes enfants est donc bien couvert sur la commune, avec des structures qui offrent également des propositions d'appui à la parentalité.

b) Enseignement

- Enseignement primaire

Au niveau de l'enseignement primaire, la commune est dotée de 4 écoles, 3 publiques et 1 privée. Les effectifs pour l'année scolaire 2020-2021 sont les suivants :

ETABLISSEMENT	Maternelle		Elémentaire		TOTAL
	Classes	Effectifs	Classes	Effectifs	
Jules Ferry	3	79	5	126	205
Pierre et Marie Curie	3	76	5	115	191
La Jaudette	3	68	5	137	205
Ste Marie / St Guillaume	4	109	6	154	263
TOTAL GENERAL	13	332	21	532	864

L'école privée a fait le choix de suivre la commune dans l'organisation scolaire hebdomadaire, ce qui signifie que le projet éducatif peut se décliner pour l'ensemble des enfants du territoire, renforçant ainsi sa force et sa cohérence.

Le présent PEDT s'adresse en priorité à ces enfants.

- Enseignement secondaire

La commune dispose également de plusieurs structures d'enseignement secondaire :

- Collège public de la Venaiserie
- Maison Familiale Rurale le Cèdre
- L'EREA Les Terres Rouges

- Enseignement spécialisé

Par ailleurs, il existe également des structures d'enseignement spécialisé :

- SEES la Belière (ARPEP 49 / IME les Océanides)
- Le DESpA la Marmitière

- Enseignement supérieur

- ESAIP (école d'ingénieurs)

c) Loisirs, Sport, Culture

La Ville pilote en régie l'intégralité des services périscolaires.

Ainsi, dans les écoles publiques, c'est le personnel communal qui assure la prise en charge éducative des enfants sur les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir, l'encadrement de la pause méridienne (repas fournis en liaison froide par l'EPARC), ainsi que l'encadrement des études surveillées (assuré par des enseignants volontaires ou des animateurs).

Par ailleurs, la Ville organise également l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire Planète Enfants. Celui-ci est ouvert le mercredi à partir de midi (transport en car assuré depuis les 4 écoles), ainsi qu'aux petites et grandes vacances. C'est un espace intégralement dédié à l'activité de loisirs éducatifs.

Le Point Information Jeunesse et l'Annexe (animations pour les adolescents) sont quant à eux animés par le Village Pierre Rabhi (Centre Communal d'Action Sociale et Centre Social).

La commune recense environ 120 associations, parmi lesquelles on trouve des associations culturelles (danse, musique, théâtre), sportives (très nombreuses disciplines sportives proposées) ou éducatives (scoutisme, éducation à l'environnement...). Bon nombre de ces associations proposent des activités à destination des enfants.

L'offre de loisirs est ainsi abondante sur la commune, et renforcée par le très bon niveau d'équipement : salles polyvalentes, 4 complexes sportifs, centre aquatique, théâtre...

B. Evaluation du précédent PEDT

Tout d'abord, l'évaluation du projet souffre de la difficulté majeure à le mettre en œuvre conformément aux prévisions.

En effet, sur les trois années de mise en œuvre prévisionnelle du projet, seuls 18 mois auront en réalité été conformes à la prévision, la crise sanitaire ayant modifié en partie l'organisation.

Depuis le premier confinement de mars 2020, les efforts de la collectivité ont consisté à assurer une mise en œuvre du projet au plus proche de la prévision, tout en garantissant le respect de protocoles sanitaires exigeants et en tâchant au maximum de s'adapter aux nouveaux besoins des enfants et de leurs familles.

Les équipes d'animation et les équipes enseignantes constatent une grande lassitude des enfants quant aux contraintes sanitaires. Cette fatigue physique et psychologique se traduit notamment par une hausse des incivilités et des difficultés à se situer en groupe. Un travail important devra être conduit dès la rentrée 2021 afin de restaurer un climat scolaire plus apaisé et plus propices à des temps de partage et de convivialité entre les enfants.

Afin d'affiner l'analyse, une enquête a été conduite auprès des familles, des équipes enseignantes et des animateurs.

Une présentation synthétique des regards portés par ces différents partenaires figure ci-après.

L'évaluation complète figure en annexe du document.

1. Regard des familles

392 enquêtes familles ont été complétées, soit un taux de retour de 46%.

Le retour des familles sur les différents services mis en œuvre est extrêmement positif. Toutefois, on constate également une méconnaissance des axes et objectifs du PEDT. Une meilleure information constitue un axe de progrès pour la suite.

L'observation plus précise de l'accès aux loisirs éducatifs pour les enfants donne un indicateur intéressant de la portée du PEDT. En effet, pour environ ¼ des enfants de la commune, les activités proposées dans le cadre des TAPs sont une occasion unique d'accéder à des loisirs extrascolaires.

A ce titre, l'action atteint son objectif.

La fatigue des enfants est toujours pointée, celle-ci allant grandissant plus la semaine avance, ainsi qu'à certaines périodes de l'année (avant et après les vacances de Noël). Il n'est pour autant pas possible d'affirmer que cette fatigabilité soit imputable principalement à l'organisation de la semaine

scolaire, elle est très probablement plurifactorielle (heure du coucher et qualité du sommeil, rythme de vie familial soumis à des contraintes, rythmes saisonniers...).

2. Regard des enseignants

Les enseignants expriment peu d'avis sur le contenu des animations proposées dans le cadre des TAP. Ils sont dans leur majorité peu désireux de se mobiliser sur des projets communs entre les temps scolaires et périscolaires.

Cependant, le prochain PEDT proposera de nouveau des actions à conduire en commun.

Les équipes enseignantes portent des regards contrastés sur l'organisation de la semaine scolaire, allant d'un rejet de la semaine de 4,5 jours à une adhésion à celle-ci, avec toutes les nuances possibles.

Il ressort tout de même que le rythme de 4,5 jours est plus adapté en élémentaire qu'en maternelle, ce qui doit pouvoir à minima interroger sur la possibilité de désynchroniser les organisations.

Les équipes enseignantes sont unanimes pour souligner que l'organisation mise en œuvre sur ce PEDT (après-midi intégralement libérée pour les TAP – dérogation Hamon) est plus favorable que la précédente qui comprenait une heure d'enseignement en début d'après-midi le jour de TAP.

3. Regard des animateurs et intervenants

Les équipes d'animation soulignent des relations constructives et sereines avec les équipes enseignantes et remarquent que les activités sont dans leur ensemble très prisées des enfants et adaptées à leurs besoins.

Il est relevé par ailleurs que les rythmes d'activité sont évolutifs en fonction de la disponibilité des enfants.

Par ailleurs, les postures éducatives sur les axes du projet (environnement, citoyenneté, santé) pourraient être davantage appuyées dans les animations proposées. Pour cela, il est proposé que les coordonnateurs des temps périscolaires accompagnent davantage les équipes d'animation.

IV. FINALITES ET ORIENTATIONS

A. Finalités

La vocation du PEDT est de définir le cadre d'action au sein duquel va se décliner la politique éducative de la commune à destination des enfants de 3 à 11 ans.

Il s'agit là de définir les **ambitions éducatives** portées par la commune avec ses partenaires.

Ce document est un **cadre de référence** pour la conduite des actions à destination des enfants de la commune, que celles-ci soient portées par la Ville ou soutenue par elle dans le cadre de ses partenariats.

La collectivité poursuit plusieurs grandes finalités dans le cadre de ce projet. Les actions conduites viseront à faciliter la **réussite de l'enfant** dans le cadre scolaire et son **épanouissement individuel**. A cette fin, le **respect du rythme de vie** de l'enfant est un préalable nécessaire à toute réflexion sur l'action éducative.

B. Orientations

La commission partenariale a décidé de conserver les mêmes orientations éducatives :

- Accompagner les enfants dans l'exercice de la citoyenneté
- Promouvoir l'éducation à la santé (notamment à travers l'alimentation)
- Proposer une éducation à l'environnement

Par ailleurs, le projet doit également offrir aux enfants des découvertes variées, un programme d'animation avec un fort contenu éducatif. Ainsi, il sera proposé des animations permettant de développer :

- La découverte sportive
- La découverte culturelle et artistique
- L'éducation aux sciences et à l'environnement

V. ARBRE DES OBJECTIFS

Le PEDT se conçoit comme :

- L'affirmation d'une ambition territoriale
- Un regard porté sur l'enfance
- L'affirmation du soutien à la parentalité
- L'affirmation d'orientations éducatives

C'est un document cadre qui n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive l'ensemble des actions conduites sur la commune en matière éducative. Chaque structure locale est évidemment libre de conduire son projet, toutefois, les actions portées et soutenues par la commune à destination des enfants seront analysées notamment au regard de leur contribution à l'atteinte des objectifs déclinés ici.

Ainsi, le programme d'animation des TAP, l'accueil de loisirs Planète Enfants (plan mercredi et vacances scolaires), mais aussi les projets des clubs sportifs sont autant de lieux au sein desquels des actions concourant à l'atteinte de ces objectifs peuvent être conduites.

Pour mener à bien ce projet, le travail en partenariat sera privilégié. Il sera notamment recherché afin de faciliter au maximum l'inclusion de tous les enfants, avec un regard particulier porté sur les enfants porteurs de handicap.

L'arbre des objectifs reprend les finalités du projet, les objectifs généraux, les objectifs spécifiques, et pour chaque objectif spécifique quelques modalités de mise en œuvre.

Le PEDT comme affirmation d'une ambition territoriale	Renforcer l'attractivité de la commune	Proposer des services adaptés aux besoins des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Horaires des accueils périscolaires adaptés aux contraintes des familles - Accueil modulable le mercredi pour s'adapter aux activités extrascolaires
		Soutenir la vie économique locale	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations d'associations locales dans le cadre des TAP - Conventions jeunes : aide à l'emploi salarié de personnel qualifié pour l'encadrement des enfants dans les clubs de sport
		Proposer des services de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - TAP : programme varié mis en œuvre par des animateurs diplômés et formés - Formation continue des personnels (restauration, animation...)
	Répondre aux enjeux sociaux	Conforter une mixité sociale apaisée et enrichissante	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs d'activité modulés selon les ressources - Vigilance lors de l'élaboration et des modifications de la carte scolaire
		Porter une attention particulière aux problématiques spécifiques liées à la monoparentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Politique tarifaire facilitante - Amplitude horaire des services périscolaires
		Découvrir des centres d'intérêts et favoriser l'émergence de talents	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte culturelle : loisirs créatifs, jeux du monde... - Découverte artistique : pop art, cirque, danse, musique... - Découverte scientifique et technique : robotique, multimédia, vidéo, sciences naturelles et environnement...
	Offrir une cohérence et une continuité éducative	Faciliter l'entrée à l'école et le lien petite enfance - enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Matinées découverte dans les écoles maternelles pour les enfants du multi-accueil et les assistantes maternelles
		Conduire des actions concertées en faveur de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Actions passerelle entre l'ALSH et le secteur Jeunes - Projets communs entre l'école et les TAP
		Développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage du contrat enfance jeunesse
Le PEDT comme regard porté sur l'enfance	Affirmer une vision de l'enfant comme acteur de son éducation	Utiliser une pédagogie basée sur les projets	<ul style="list-style-type: none"> - TAP : actions basées sur des constructions collectives (musique, fresque...) - Démarche de projet sur les activités le permettant - Ateliers multimédia : travail par étapes successives autour d'un support (vidéo, dessin...) pour aboutir à une production finale
		Favoriser l'implication, la participation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Liens avec le Conseil Municipal des Enfants (Village Pierre Rabhi) - Accompagnement des enfants autour du choix (TAP, ALSH...)
		Permettre aux enfants de découvrir, de connaître pour pouvoir choisir	<ul style="list-style-type: none"> - Variété des propositions dans le cadre des TAP : découverte sportive, culturelle et artistique, scientifique et technique - Offre culturelle (THV) ouverte aux écoles, structures enfance - Accès à la médiathèque - Projets culturels concertés (festival Jeune Public, Séjour Avignon)
	Garantir un environnement épanouissant et sécurisant	Proposer des rythmes de vie adaptés aux besoins physiologiques des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la semaine d'enseignement sur 5 jours conseillée par les scientifiques - Offre d'accueil du mercredi modulable pour s'adapter au rythme des familles
		Offrir des repères humains, spatiaux et temporels fiables et réguliers	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe d'animation stable sur les différents temps de vie : accueils périscolaires, pauses méridiennes, TAP, ALSH - Régularité des rythmes et des horaires
		Offrir des repères éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la cohérence des règlements intérieurs scolaires et périscolaires - Projets communs école – TAP ou école – ALSH

Le PEDT comme affirmation du soutien à la parentalité	Proposer des actions d'appui et d'accompagnement à la parentalité	Travailler en réseau	- - Participation des coordonnateurs des temps périscolaires et des responsables entretien-restauration au conseil d'école
		Conduire des actions d'appui à la parentalité	- Actions avec le collectif famille (Village Pierre Rabhi) - Café des familles dans les écoles
		Soutenir des actions d'appui à la parentalité	- Subventions et/ou mise à disposition de locaux et moyens à des structures telles que : crèche à participation parentale, LAEP - Activités sportives parents-enfants
	Garantir l'accessibilité des services	Avoir une politique tarifaire permettant l'accès de tous	- Tarifs modulés selon ressources pour l'ensemble des services municipaux liés à l'enfance - Premiers tarifs maintenus à un niveau bas pour permettre l'accessibilité du service - Progressivité lente sur les premières tranches de quotient
		Proposer des horaires adaptés aux besoins des familles	- Mercredi midi : possibilité de récupérer son enfant après la classe, entre la classe et le déjeuner, après le déjeuner ou en fin de journée - Horaires étendus des accueils périscolaires - Réflexion sur les horaires atypiques pour l'accueil des jeunes enfants
	Le PEDT comme affirmation d'orientations éducatives	Accompagner les enfants dans l'exercice de la citoyenneté	Travailler sur le vivre ensemble dans tous les temps de vie et d'animation
Conduire des actions spécifiques			- Conseil Municipal des Enfants (Village Pierre Rabhi) - Projets intergénérationnels - Formations communes pour les agents périscolaires
Mener des actions en faveur de l'inclusion et du respect de la différence			- Projet d'inclusion d'enfants de l'IME sur des temps de loisirs (TAP, ALSH) et de vie (restauration scolaire) - Déploiement de moyens spécifiques pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (temps périscolaires et ALSH)
Promouvoir l'éducation à la santé		Mener des actions autour de l'alimentation	- Ateliers cuisine et ateliers jardinage (TAP, ALSH) - Projet éducatif autour de la restauration scolaire - Projet Alimen' Terre avec ALM/Unis-cité/Papillote et Cie
		Valoriser le sport comme vecteur de santé	- Accompagnement des clubs de sport de la commune (labels sport santé...) - Actions de découverte sportive dans le cadre des TAP (équitation, badminton, judo, tir à l'arc, escrime, gymnastique...)
		Conduire des actions de prévention des risques	- 40 séances de natation au cours de la scolarité primaire - Ateliers sécurité routière
Proposer une éducation à l'environnement		Proposer des animations en lien avec le jardinage, la nature	- Jardins d'expression (ALSH, TAP, écoles) - Jardins potagers (ALSH, écoles, TAP) - Accueil d'animaux à l'ALSH (poules, poneys)
		Soutenir les associations et projets d'éducation à l'environnement	- Soutien à l'association Bobo Planète - Partenariat avec la LPO autour de refuges (ALSH)
		Conduire des actions de sensibilisation	- Ateliers TAP : créa Nature, déco jardin - Tri et gestion des déchets

VI. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

A. Temps scolaire et périscolaire

1. Priorités

Le respect du rythme de vie de l'enfant est une priorité pour la collectivité. Pour cela, il est nécessaire d'être **vigilant au sommeil** des plus jeunes. Les temps de sieste seront donc préservés et l'organisation des adultes (passation de responsabilité entre les temps scolaires et périscolaires par exemple) ne devra pas impacter la qualité du sommeil des plus jeunes.

Ainsi, les jours de TAP, le personnel municipal assurera la responsabilité des enfants les plus jeunes à leur réveil pour les conduire de manière échelonnée vers les activités.

La **régularité de l'organisation** quotidienne et hebdomadaire est également importante pour faciliter le repérage des enfants, améliorer la qualité de leur rythme de vie et des apprentissages, et améliorer la lisibilité pour les familles. Ainsi, les 5 matinées d'enseignement sont conservées, trois après-midis sont consacrées à la classe et une aux TAP avec une fin tous les jours à 16h.

Afin de permettre aux parents qui le peuvent ou le souhaitent de récupérer sereinement leurs enfants, il est prévu un **temps de transition** de 15 minutes de 16h à 16h15 (à l'issue du temps scolaire, ou intégré à la fin du temps TAP) pendant lequel les enfants sont pris en charge par le personnel municipal sans facturation de service périscolaire.

Les services périscolaires sont ensuite ouverts aux familles jusqu'à 18h30.

Dans la poursuite de la réussite éducative de l'ensemble des enfants, il est primordial de proposer une organisation la plus adaptée possible aux bonnes conditions d'apprentissage.

A ce titre, les **5 matinées d'enseignement sont préservées** et les matinées concentrent 69% du temps scolaire. La **matinée longue d'enseignement**, plus propice aux apprentissages est également préservée.

Les accueils périscolaires sont déclarés et encadrés par du personnel formé. Un temps d'étude est proposé chaque jour aux enfants d'âge élémentaire, afin de permettre un retour à la maison les devoirs faits et d'accompagner les enfants dans la consolidation de leurs apprentissages. Ce temps est encadré par des enseignants et des animateurs.

Enfin, le temps du midi est considéré comme un temps de rupture au cours duquel l'enfant doit pouvoir se ressourcer et se reposer. **Les temps calmes et de repos seront valorisés**, y compris pour les plus grands.

2. Principes

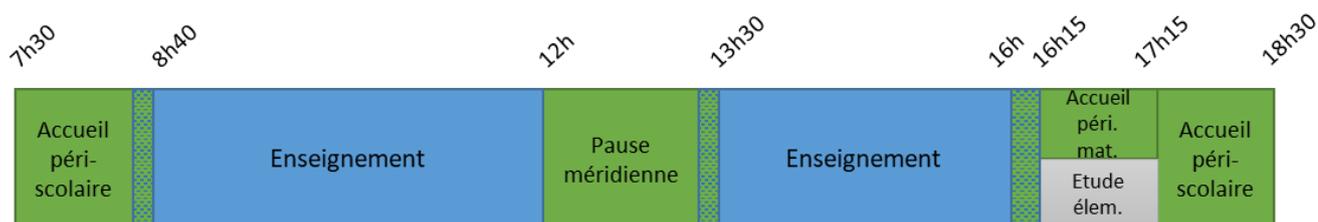
Le PEDT répond à une double logique de qualité des services proposés aux enfants et d'équité pour l'ensemble des familles de la commune. Pour cela, les grands principes suivants seront respectés :

- Équité public-privé
- Durée de TAP longue afin de continuer à proposer de la variété et de la qualité dans les thématiques abordées.
- Complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Communication soignée à destination des enfants et des familles.
- Activités proposées qui concourent à l'ouverture des enfants (sportive, culturelle, environnementale...)
- Une attention est portée au coût du service pour les familles, afin que l'ensemble des services restent accessibles à tous.

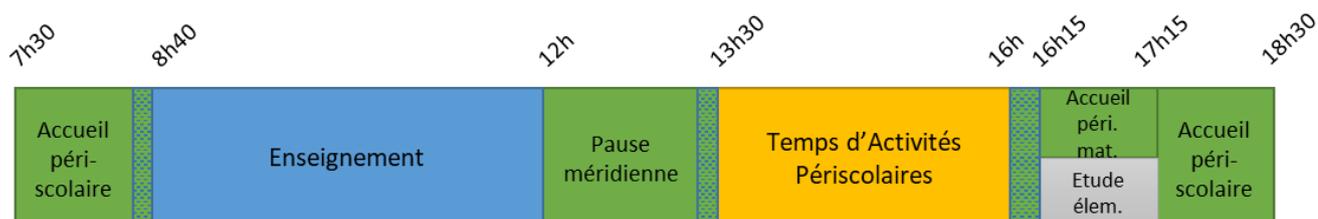
3. Organisation matérielle et temporelle

La semaine scolaire s'organise de la manière suivante :

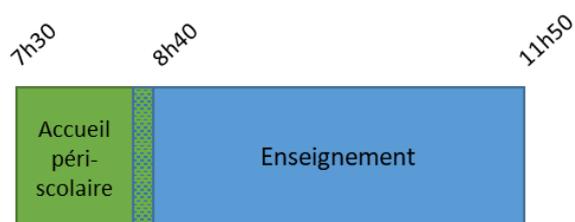
3 jours par semaine



1 jour par semaine



Mercredi matin



Pour les enfants de maternelle, la permanence des repères est favorisée. Ainsi, les TAP se dérouleront systématiquement au sein de l'école. Pour les plus grands, des déplacements (le plus souvent à pied) sont organisés vers les complexes sportifs de la ville ou vers l'ALSH Planète Enfants.

4. Programme d'action TAP

Les activités proposées dans le cadre des TAP sont pensées comme complémentaires des apprentissages scolaires. Elles s'appuient sur les compétences nombreuses des animateurs professionnels de la Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou ainsi que sur des prestataires extérieurs (centre équestre, école de cirque, professionnel de la musique, du jeu...).

La variété des propositions est recherchée, ainsi que la qualité du contenu. On trouvera par exemple les activités suivantes (liste non exhaustive) : cirque, cuisine, sports divers, jardinage, jeux du monde, arts plastiques, vidéo et multimédias, projets intergénérationnels...

Pour les plus jeunes (Petite Section), les TAP consistent avant tout à un lever de sieste échelonné avec proposition d'activités calmes de « réveil » (jeux, comptines, histoires, petites activités manuelles).

Enfin, des projets communs aux temps scolaires et périscolaires seront recherchés. Le projet Alimen' Terre, conduit en partenariat avec Angers Loire Métropole, Unis-cité et Papillote et Compagnie

permettra chaque année de conduire sur une école des actions communes scolaire et périscolaire. Ce projet s'articule autour des axes suivants :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires
- Accompagner et sensibiliser à la réduction du plastique
- Accompagner la transition alimentaire et à l'alimentation saine et durable
- Sensibiliser au tri à la source des biodéchets

Ce projet explore les trois orientations éducatives du PEDT et verra des actions se conduire sur la pause méridienne, lors d'ateliers TAP et lors de séances scolaires (le lien avec les programmes scolaires étant par ailleurs établi).

Les activités proposées se déroulent dans les locaux de l'école pour les maternelles, afin de réduire les déplacements. Pour les plus grands, le déplacement, le plus souvent à pied, fait partie intégrante de l'activité (objectif de lutte contre la sédentarité). Les activités se déroulent à l'accueil de loisirs Planète Enfants, dans les complexes sportifs de la commune, dans des salles communales polyvalentes, ou encore dans les sites dédiés de certains prestataires (centre équestre, école de cirque).

5. Modalités d'accès

Les accueils périscolaires et les TAP sont facturés aux familles avec une évolutivité du tarif selon le quotient familial.

Les tarifs proposés aux premières tranches de quotient sont bas, afin de permettre un accès au plus grand nombre.

Par exemple, l'unité d'accueil périscolaire (30 à 40 minutes) est facturée de 18 centimes à 1€16. L'année d'activité TAP est facturée de 5€60 à 33€40.

L'accueil périscolaire ne nécessite pas de réservation préalable. Pour les TAP, une inscription est demandée en début d'année, ou en cours d'année, afin de calibrer le nombre de groupes selon les effectifs.

B. Accueil de loisirs « Planète Enfants »

1. La place du mercredi

L'accueil de loisirs du mercredi est pensé pour permettre une continuité dans la semaine de l'enfant. Même s'il constitue une coupure dans la semaine scolaire, une vigilance particulière est apportée au fait qu'il ne soit pas une rupture préjudiciable au respect du rythme de vie des enfants.

Le mercredi, l'accueil de loisirs est ouvert de 12h à 18h30.

Le midi, un transport est organisé des écoles vers l'accueil de loisirs. Ensuite, plusieurs possibilités sont offertes aux familles :

- Accueil libre et départ échelonné avant le déjeuner
- Départ après le déjeuner (13h30)
- Déjeuner et après-midi à l'accueil de loisirs

Ces différentes formules ont vocation à répondre au mieux à l'organisation familiale et faire du mercredi une journée permettant une pause dans la semaine pour les enfants.

De plus, lorsque l'organisation avec les associations le permet, les enfants peuvent être pris en charge à l'accueil de loisirs par un professionnel ou bénévole associatif pour participer à une activité et

ramenés au centre ensuite. Cela permet la participation à une activité extrascolaire tout en garantissant une solution d'accueil aux familles ne pouvant faire ces transferts.

Le projet pédagogique promeut le respect du rythme des enfants. Pour cela, des temps de sieste, de repos ou des temps calmes sont proposés aux enfants, en début d'après-midi. Il est également prévu des temps libres, afin de permettre aux enfants de choisir leur activité... ou de choisir de ne rien faire. Les activités encadrées quant à elles recoupent les domaines suivants :

- Les jeux sportifs, d'équipe, de société, de fiction, de construction, les grands jeux...,
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques...,
- Les activités de découverte, sorties, visites...

Pour ces activités, les enfants ont la possibilité de choisir. Elles sont encadrées par le personnel diplômé de la structure et le cas échéant par des prestataires extérieurs.

Enfin, **l'école de sport** propose chaque mercredi après-midi des semaines scolaires une initiation à un sport. L'inscription se fait à l'année et de nombreux sports différents sont proposés par cycles de 3 à 4 séances.

2. Les vacances scolaires

La continuité du projet sera privilégiée à l'ALSH Planète Enfants lors des petites vacances scolaires. L'inscription dans un temps plus long permet également d'approfondir le contenu des animations proposées.

Pendant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30.

Les programmes d'activités s'appuieront toujours sur le principe de l'ouverture et de la découverte en proposant des animations sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques.

Le site permet également un travail autour de l'environnement avec la présence d'animaux (poules) et les possibilités d'activité autour du jardin.

Le projet intègre aussi une dimension d'éducation à la citoyenneté avec un accent fort mis sur la découverte et l'intégration de la différence. Ainsi, des moyens spécifiques sont déployés afin d'accueillir dans de bonnes conditions des enfants porteurs de handicap et le partenariat avec l'Institut Médico-Educatif de la Belière pourra être de nouveau proposé.

La citoyenneté se vit également dans tous les temps en groupe et dans la place laissée aux enfants pour agir de manière autonome.

VII. EVALUATION

Les actions déployées dans le cadre du PEDT feront l'objet d'une évaluation la plus rigoureuse possible. Cette évaluation portera tant sur des données quantitatives que sur des données qualitatives.

En matière d'évaluation de politiques éducatives, l'humilité est une posture nécessaire. En effet, les données quantitatives peuvent s'apprécier de diverses manières, dépendent de nombreuses variables sur lesquelles nous n'avons que peu de prise et disent peu de la portée de l'action conduite.

Par ailleurs, l'approche qualitative est souvent complexe, les fruits de l'action conduite se récoltent le plus souvent sur un temps long sans qu'il soit souvent possible d'affirmer avec certitude l'influence réelle des actions initiales sur les effets observés.

A. Critères et indicateurs

Pour l'ensemble des actions conduites, il sera proposé de les évaluer à la fois au plan quantitatif et au plan qualitatif.

Evaluation quantitative, exemples de critères retenus :

- Nombre de participants
- Taux de satisfaction des enfants
- Taux de satisfaction des familles

Evaluation qualitative, exemples de critères retenus :

- Pertinence : les objectifs de l'action conduite correspondent-ils aux attentes du territoire et aux besoins identifiés par le diagnostic ?
- Cohérence : Les actions conduites étaient-elles réellement de nature à atteindre les objectifs visés ? La complémentarité entre les acteurs a-t-elle permis d'atteindre les objectifs ?
- Efficacité : les résultats observés sont-ils conformes aux objectifs visés ?
- Efficience : les moyens nécessaires à la réussite de l'action sont-ils rationnels ? Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ?
- Impact : au-delà des résultats attendus, quels sont les autres effets de l'action mise en œuvre ? Quels changements observe-t-on ?
- Durabilité : les effets observés ont-ils vocation à durer dans le temps ? Quelle est la nécessité de reconduire l'action afin d'en ancrer les effets ?

B. Méthode d'évaluation

L'évaluation du projet s'appuiera sur plusieurs supports :

- Statistiques d'activité
- Enquêtes de satisfaction auprès des enfants et des familles
- Réunions de bilans avec les acteurs concernés
- Observation des changements, notamment comportementaux, dans les domaines ciblés par le projet (citoyenneté, santé, environnement)

Cette évaluation sera partagée par la commission de suivi du projet, qui se réunira au moins une fois par an. Cette commission dressera le bilan de l'action et validera les ajustements à apporter au projet. Les partenaires (parents, institutions, associations) seront ainsi pleinement associés aux réorientations du projet.

L'évaluation sera également présentée à la commission Education Enfance de la commune.

VIII. ANNEXES

A. Glossaire

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

DESPA : Dispositif d'Education Spécialisée et d'Apprentissage

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

IME : Institut Médico-Educatif

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAM : Maison d'Assistantes Maternelles

OBS : Office Bartholoméen des Sports

OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

PEDT : Projet Educatif de Territoire

SIAM : Syndicat Intercommunal Arts et Musique

SEES : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

TAP : Temps d'Activité périscolaire

THV : Théâtre de l'Hôtel de Ville